

Méthode d'analyse financière

Des ratios et des communes

En résumé...

En résumé, les ratios financiers fonctionnent à l'image de signaux d'alerte, permettant de détecter rapidement et facilement des difficultés ou des potentialités financières. Autrement dit, les ratios sont utiles pour conduire une analyse financière communale, mais néanmoins pas ils ne sont pas suffisants et il faut les manier avec précaution : se méfier des ratios pris isolément, ou au contraire, des batteries de ratios trop étendus. Il convient aussi de privilégier l'étude interne des communes, quant aux démarches comparatives, il faut utiliser des moyennes par strates de population similaires et faire attention aux contextes territoriaux.

Où trouver ces données ?

Direction Générale des Finances Publiques - <https://www.impots.gouv.fr/>

L'Observatoire des Territoires - <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/>

Plateforme ouverte des données publiques françaises - <https://www.data.gouv.fr/>

Direction générale des Collectivités Locales - www.dotations-dgcl.interieur.gouv.fr

En savoir plus...

Du Boys, C., Caractériser la situation financière d'une collectivité, Aix-en-Provence, Colloque AIRMAP, mai 2014.

Guengant, A., «Analyse financière des collectivités locales et incertitude», Politiques et management public, 1995.

Klopfér, M., « Les indicateurs pour l'analyse financière d'une collectivité », La Gazette des Communes, 2010.

Mattret, J-B., L'analyse Financière des Communes, Paris, LGDJ Lextenso, 2009.



Ces fiches livrent une méthodologie d'analyse des finances communales. Elles s'appuient sur des ratios financiers et des traitements statistiques. Cette méthodologie permet de réaliser un diagnostic des finances locales communales, selon des grilles d'analyses plus ou moins fines, aux grains aussi bien quantitatifs que qualitatifs, avec pour objectif d'être à la fois accessible et appropriable, respectivement, pour et par les élus et agents territoriaux.

Méthode d'analyse financière

des ratios et des communes

Présentation

Les méthodes d'analyse financière des communes reposent essentiellement sur le traitement statistique de ratios relatifs aux budgets communaux. Un ratio financier est un rapport significatif entre deux données caractéristiques de l'activité ou de la situation financière de la collectivité. Il est exprimé sous la forme d'un quotient ou sous la forme d'un pourcentage. Autrement dit un ratio est un rapport entre deux valeurs ayant pour but de fournir des informations utiles à l'analyse financière, porter une évaluation et mettre en place des stratégies.

Cette fiche présente et met en perspective les principaux ratios d'analyse financière des communes, en mettant en lumière leurs méthodes de calcul, leurs portées mais aussi leurs limites, afin de permettre aux élus et agents territoriaux de s'approprier, de manière éclairée, des outils d'analyse financière du bloc communal. Elle présente les ratios obligatoires de niveaux, ainsi que divers indicateurs portant sur la solvabilité budgétaire, les marges de manoeuvre ou bien encore le degré d'endettement des collectivités locales.

Les ratios obligatoires de niveau

- 1 **Les dépenses par habitant** : ce ratio permet de connaître la charge en terme de dépense de fonctionnement que représente un habitant de la collectivité locale.
Mode de calcul : Dépenses de fonctionnement / population
- 2 **Les recettes par habitant** : ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant au sein de la collectivité locale
Mode de calcul : Recettes de fonctionnement / population
- 3 **Le produit fiscal par habitant** : ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant au sein de la collectivité locale.
Mode de calcul : Total des recettes fiscales / population
- 4 **L'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant** : ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant au sein de la collectivité locale.
Mode de calcul : Dotation globale de fonctionnement / population
- 5 **L'effort d'équipement par habitant** : ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la collectivité locale.
Mode de calcul : Dépenses brutes d'équipements / population
- 6 **La dette par habitant** : ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la collectivité locale.
Mode de calcul : Encours de la dette au 31 décembre / population

Les ratios de solvabilité budgétaire

- 7 **Taux d'épargne brute** : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.
Mode de calcul : Epargne brute / recettes de fonctionnement
- 8 **Potentiel fiscal** : ce ratio correspond au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux moyens nationaux de sa strate.
Mode de calcul : Produits taxes locales (bases locales d'imposition x taux moyens nationaux)
- 9 **Taux d'endettement** : ce ratio apprécie la charge de la dette d'une collectivité du bloc communal relativement à ses recettes réelles de fonctionnement. Cet indicateur connaît une limite notable : une même valeur pour recouvrir des caractéristiques financières divergentes.
Mode de calcul : Encours de la dette au 31 décembre / recettes de fonctionnement
- 10 **La capacité de désendettement** : ce ratio permet d'estimer en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute chaque année.
Mode de calcul : Encours de la dette au 31 décembre / épargne brute

Les ratios de marges de manoeuvre

- 11 **La marge d'autofinancement courant** : ce ratio permet de révéler la capacité d'une collectivité du bloc communal à financer ses investissements une fois ses dépenses de fonctionnement et sa dette payées. De la sorte, il met en lumière les marges de manoeuvre d'une commune ou d'un établissement intercommunal à développer son territoire sans avoir recours à l'endettement.
Mode de calcul : (Dépenses fonctionnement + dette) / recettes fonctionnement

- 12 **Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal** : ce ratio peut être compris comme un indicateur de pression fiscale au sein d'une collectivité du bloc communal. En effet, il permet de déterminer les marges de manoeuvres d'une commune ou d'un établissement intercommunal en terme de fiscalité, d'évaluer leurs capacités à jouer sur l'augmentation des taux des taxes locales pour abonder leur budget.
Mode de calcul : Recettes de la fiscalité locale / potentiel fiscal
- 13 **Le taux d'incompressibilité des dépenses** : ce ratio appréhende les marges de manoeuvre d'une commune en terme de réduction de ces dépenses de fonctionnement. En effet, il évalue les capacités d'une commune à s'adapter à une contrainte de ressources financières sans avoir à réaliser des coupes au sein de dépenses de fonctionnement difficilement compressible : personnel, frais de gestion courante et remboursement de la dette.
Mode de calcul : (Dépenses personnel + contingents + dette) / dépenses fonctionnement

Autres ratios financiers

- 14 **Le Coefficient d'Intégration Fiscale** : ce ratio permet d'établir une mesure de l'intégration fiscale d'un établissement intercommunal relativement aux communes de son groupement, en raison de l'interdépendance entre compétences mutualisées et ressources fiscales perçues. Les recettes à prendre en compte varient selon le type d'établissement intercommunal.
Mode de calcul : Recettes fiscales du groupement / total des recettes fiscales du groupement et communes-membres
- 15 **L'Indice d'Autonomie Financière** : ce ratio évalue le degré d'autonomie financière d'une commune, en appréciant la part des recettes propres d'une commune (taxes et impôts locaux, redevances pour services publics, dons et legs) par rapport au total de ces recettes de fonctionnement. Il permet de déterminer les capacités d'une collectivité du bloc communal à mobiliser des ressources financière de manière autonome.
Mode de calcul : Impôts, taxes et redevances locales / recettes de fonctionnement

Moyenne des ratios financiers par strate de population
dans les communes finistériennes de moins de 10 000 habitants
(1 à 6 - euros / habitant | 8 - millier d'euros | 10 - années | 7, 9 à 15 - coefficient | 2016)

	1	2	3	4	5	6	7	8
moins de 250 hab.	810	961	262	234	266	361	0,15	89
250 à 500 hab.	703	920	305	181	264	516	0,21	239
500 à 2000 hab.	603	775	353	171	251	563	0,23	663
2000 à 3500 hab.	631	829	405	176	249	657	0,25	1897
3500 à 5000 hab.	765	925	439	180	230	771	0,21	2834
5000 à 10000 hab.	845	1001	464	169	239	796	0,20	5501

	9	10	11	12	13	14	15
moins de 250 hab.	0,39	1,7	0,91	0,50	0,56	0,29	0,76
250 à 500 hab.	0,63	4,6	0,88	0,48	0,64	0,30	0,79
500 à 2000 hab.	0,73	3,7	0,87	0,63	0,68	0,33	0,77
2000 à 3500 hab.	0,79	3,5	0,86	0,59	0,71	0,33	0,78
3500 à 5000 hab.	0,83	4,3	0,92	0,67	0,67	0,33	0,80
5000 à 10000 hab.	0,80	4,2	0,93	0,61	0,68	0,35	0,82